

# Projet Montagne 6<sup>ème</sup> janvier 2020

La publicité ainsi que la notification du marché de cette offre feront l'objet d'une parution sur le site électronique de l'Association des journées de l'Intendance (AJI) et seront consultables à l'adresse suivante : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## 1- Administration contractante

Collège Les Goussons, 1 allée des Goussons 91190, Gif sur Yvette

Tél : 01-60-12-01-09

Courriel : [said.hamadene@ac-versailles.fr](mailto:said.hamadene@ac-versailles.fr)

## 2- Intitulé de l'appel d'offre

« PROJET MONTAGNE 6<sup>ème</sup> 2020 ».

## 3- Description des prestations attendues

### Nombre de participants :

200 élèves de classes de 6<sup>ème</sup> et 23 accompagnateurs.

Cette offre ne concerne que les prestations d'hébergement.

### Dates du voyage :

**Du dimanche 05 janvier 2020 au vendredi 10 janvier 2020.**

6 jours sur place sont nécessaires pour la réalisation du projet

5 nuitées en chambre de 8 personnes maximum avec douche privée dans chaque chambre.

Trajet de départ vers 9 heures pour 2 bus puis 11 h 00 pour 2 autres bus au départ de l'établissement de Gif sur Yvette dimanche 5 janvier 2020.

### Hébergement :

En centre d'accueil pour les élèves comprenant 5 salles d'activités disponibles, bâtiment ecolabel, repas buffet à volonté.

1 parking Bus pour 5 bus.

Douche et toilettes privés dans chaque chambre.

1 chambre individuelle pour le chauffeur qui reste sur place.

1 animation par semaine.

Forfait et matériel de ski sur place.

Structures d'hébergement à moins de 100 mètres des pistes de ski et des remontées mécaniques.

Programme :**1<sup>er</sup> jour : Dimanche 5 janvier 2020**

Trajet Gif- Montagne

Départ de l'établissement vers 9 h 00 et 11 h 00 Arrivée 16 h 00 - 18 h 00 en décalé.

Prévoir un arrêt pique-nique et gouter apportés par les enfants.

Installation au centre et prise de matériel de ski sur place (casques, skis chaussures et forfait) pour les 100 premiers enfants et professeurs encadrant le ski.

**2<sup>ème</sup> jour : Lundi 6 janvier 2020**

Petit déjeuner au centre.

Rallye découverte dans la station.

Déjeuner au centre.

Goûter fourni par le centre.

Dîner et nuit au centre.

**3<sup>ème</sup> jour : mardi 7 janvier**

Petit déjeuner au centre.

Déjeuner : Prévoir box lunch à emporter pour 3 classes.

1 Classe en projet.

Repas chaud au centre le midi pour les skieurs (100)

Goûter au centre.

Dîner et nuit au centre.

Soirée conte de montagne pour 100 élèves.

**4<sup>ème</sup> jour : mercredi 8 janvier**

Petit déjeuner au centre.

Déjeuner au centre.

Gouter.

Dîner et nuit au centre.

Soirée conte pour le deuxième groupe de 100 élèves.

**5<sup>ème</sup> jour : jeudi 9 janvier**

Petit déjeuner au centre.

Déjeuner sur les pistes tous ensemble.

Dîner au centre.

Soirée Boum.

**6<sup>ème</sup> jour : vendredi 10 janvier**

Petit déjeuner au centre.

Retour du matériel de ski.

Temps libre projet et rangement pour 3 classes.

Déjeuner au centre.

Départ 2 bus 13 h 00 route vers Gif sur Yvette.

Départ 2 bus 14 h 00 route vers Gif sur Yvette.

Prévoir un arrêt goûter sur le trajet.

Arrivée vers 20 h 00 – 21 h 00 au collège à Gif sur Yvette.

**En résumé :****- Date limite et modalités de remise des offres**

Date limite de réception des offres : lundi 06 mai 2019.

Les offres seront à adresser à M. Hamadene, Adjoint-Gestionnaire, par simple courrier ou par courriel (coordonnées en art. 1).

**4- Mode de fonctionnement**

Après réception des offres, les membres de la commission d'appel d'offre du séjour se réuniront pour sélectionner un prestataire.

Critères de choix :

- Prix : 60%
- Qualité des services associés : 40%.

Ensuite la notification d'attribution du marché fera l'objet d'une parution sur le site de l'AJI (références ci-dessus).

**5- Prix**

La proposition de prix se fera sur la base de 200 élèves et de 23 accompagnateurs.

Les prix seront proposés Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

**6- Clause de révision des prix**

Les prix proposés au moment où le candidat élabore son devis ne pourront pas faire l'objet d'une augmentation dans les semaines précédant le voyage.

**7- Délais et mode de règlement****Conditions de règlement**

Le règlement s'effectue par virement administratif, un RIB sera fourni par le prestataire.

En aucun cas les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70% du montant global de la prestation.

**Délais de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité).

A Gif, le 19 avril 2019,  
La Principale,  
Nicole DUBOIS.